

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE 4/2015 DE LA ZN

Lors de sa dernière séance de l'année 2015, le 17 novembre, la commission centrale des normes (ZN) a prolongé de trois ans la validité de onze cahiers techniques, approuvé la publication d'un nouveau cahier technique et donné son feu vert à cinq projets.

Lors de sa séance du 17 novembre, la commission centrale des normes (ZN) a prolongé la validité des cahiers techniques suivants jusqu'à fin 2018:

- SIA 2015:2012 *Catalogue des modèles de représentation des objets du cadastre des conduites de distribution et d'assainissement*
- SIA 2016:2012 *Modèles de données des objets du cadastre des conduites de distribution et d'assainissement*
- SIA 2017:2000 *Valeur de conservation des ouvrages*
- SIA 2022:2003 *Traitement de surface des constructions en acier*
- SIA 2025:2012 *Termes en physique, énergie et technique du bâtiment*
- SIA 2026:2006 *Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments*
- SIA 2031:2009 *Certificat énergétique des bâtiments*
- SIA 2032:2009 *L'énergie grise des bâtiments*
- SIA 2035:2009 *Échanges de données CAO – Aspects stratégiques*
- SIA 2036:2009 *Échanges de données CAO – Aspects organisationnels*
- SIA 2045:2012 *Géoservices*

Les cahiers techniques SIA 2026 et SIA 2031 sont déjà en révision et pourront être remplacés plus tôt en fonction de l'avancement des travaux.

L'imprimatur a été donné au nouveau cahier technique SIA 2052 *Béton fibré ultra-performant (BFUP) – Matériaux, dimensionnement et exécution*. Le document s'applique au dimensionnement et à l'exécution de structures porteuses mettant en œuvre du BFUP. Deux types d'application y sont mis en avant:

- les structures porteuses et éléments en BFUP, BFUP armé et BFUP précontraint
- les solutions mixtes BFUP-béton dans les constructions neuves, ainsi que pour la remise en état et le renforcement d'ouvrages en béton existants.

L'approbation de la publication peut faire l'objet d'un recours auprès du Comité de la SIA jusqu'au 11 janvier 2016.

Les projets de révision acceptés concernent les normes SIA 197/2:2004 *Projets de tunnels – Tunnels routiers*, SIA 271:2007 *L'étanchéité des bâtiments* et SIA 329:2012 *Façades rideaux*, ainsi que la norme SN 506512:2010 *Code des*

*coûts de construction Génie civil (eCCC-GC)*. La requête correspondante émane du Centre suisse pour la rationalisation de la construction (CRB) et le projet est piloté par celui-ci.

Le démarrage des travaux pour le cahier technique SIA 2059 *Bases pour l'élaboration des projets et actions sur les ouvrages temporaires* a également obtenu le feu vert.

Enfin, la ZN a lancé un projet de cahier technique sous le titre provisoire de « Dangers naturels » en approuvant la composition de la commission et l'établissement d'un calendrier et d'un budget. Ce cahier technique est destiné à servir de vade-mecum à tous les acteurs impliqués dans la construction d'ouvrages tenant compte des dangers naturels et dans la prévention des risques qui en découlent. Soit avant tout les architectes, les ingénieurs, les pouvoirs publics et les exécutants.

Le Dr Manuel Alvarez, Thomas P. Lang et le prof. Dr Andreas Luible ont été élus nouveaux membres de la commission sectorielle des normes de structures porteuses KTN et Mathias Hauptenthal a été désigné nouveau membre de la commission des normes informatiques KIN.

Giuseppe Martino, responsable du département Normes de la SIA; giuseppe.martino@sia.ch

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE 4/2015 DE LA ZO

**La révision du règlement SIA 106 Règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues a démarré. La commission SIA 142/143 va quant à elle traiter les études-test comme une variante des mandats d'étude parallèles.**

Le 19 novembre 2015, la commission centrale des règlements (ZO) s'est réunie pour sa dernière séance annuelle. Elle a commencé par approuver à l'unanimité la requête de révision du règlement SIA 106 *Règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues*. Dans le cadre de ce projet, la ZO attache une grande importance à ce que la coordination avec les ingénieurs civils et les ingénieurs forestiers soit assurée. Parallèlement au lancement du projet, elle a nommé la nouvelle commission. Un renouvellement qui a notamment permis d'étoffer la représentation des maîtres de l'ouvrage ainsi que de la Suisse latine. La ZO se réjouit de cette évolution qui répond à l'un de ces objectifs centraux, soit la représentation de l'ensemble des acteurs concernés au sein des commissions.

Avec les règlements SIA 142 *Règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie*, SIA 143 *Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie* et SIA 144 *Appels d'offre de prestations d'ingénierie et d'architecte*,

la SIA met à disposition des règlements adaptés aux différentes procédures de passation de marchés. Ainsi, les études-test sont en principe déjà couvertes par le règlement SIA 143, sous la forme du mandat d'études parallèles sans mandat de poursuite. Dans la pratique toutefois, il s'avère régulièrement que des indications complémentaires sont nécessaires pour l'application et la mise en œuvre adéquate des règles établies. C'est pourquoi la commission SIA 142/143 a été chargée d'examiner des projets correspondants, déjà existants, pour une réglementation plus détaillée et de présenter des solutions.

Le troisième point principal à l'ordre du jour a porté sur la délimitation entre normes techniques et normes contractuelles – en l'occurrence les règlements concernant les prestations et les honoraires (RPH). Les RPH contiennent notamment des descriptifs de prestations énumérant les prestations fondamentales à fournir et règlent les attributions et les responsabilités des divers acteurs impliqués. Pour les usagers, il importe que ces aspects contractuels soient clairement réglés à un endroit précis. La ZO attache en effet une importance primordiale à mettre à disposition une collection de normes exemptes de contradictions, formulées avec clarté et concision. Elle a donc pris une série de décisions afin de pouvoir, avec des partenaires internes et externes, épurer encore davantage de chevauchements au cours de l'année à venir.

Michel Kaeppli dirige le département Règlements de la SIA; michel.kaeppli@sia.ch

### RAPPEL

La SIA est intéressée à connaître votre opinion concernant les règlements SIA 142 *Règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie* et SIA 143 *Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie*. Merci de nous faire part de vos expériences et de vos éventuelles propositions d'amélioration à l'adresse Internet suivante [www.sia.ch/enquete-142-143](http://www.sia.ch/enquete-142-143)